

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17 et 18 octobre 2011**

**2011 V. 275** Vœu relatif au bus des lignes 26, 60 et 96.

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de  
Conseil municipal,**

Considérant que la fréquentation des transports collectifs à Paris et en Ile-de-France augmente de façon conséquente et est destinée à croître de façon encore très importante à l'avenir ;

Considérant que le trafic dans le réseau de bus parisien a encore augmenté de 3,5 % au cours du premier semestre 2011 ;

Considérant que les lignes de bus 26, 60 et 96 sont les principales lignes du 20<sup>e</sup> arrondissement et qu'elles connaissent des niveaux de fréquentation très élevés ;

Considérant que ces trois lignes de bus sont des axes mobiliens qui ont bénéficié d'un programme d'aménagement spécifique ;

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter la capacité de transport sur ces trois lignes de bus pour répondre à la demande ;

Sur la proposition de M. Pierre MANSAT, Mmes Danielle SIMONNET et Frédérique CALANDRA, des élus du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, et des élus du Groupe Socialiste, Radical de Gauche et apparentés,

Emet le vœu :

Que la Ville de Paris sollicite le STIF et la RATP afin que l'opportunité de déployer des bus articulés soit étudiée sur les lignes de bus 26, 60 et 96, dans la perspective d'une mise en service la plus rapide possible.